



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 2 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le deux septembre à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : le 25août 2025

**Nombre de conseillers** : 10

**Nombre de présents** : 8

**Nombre de conseillers ayant donné procuration** : 1

**Nombre de votants** : 9

**Étaient présents :**

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BLUSSON Nicolas, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célié, conseillers.

**Absent ayant donné procuration :**

DUBOURG Hervé ayant donné pouvoir à POILANE Eric

**Absent non excusé :**

BAIN Guillaume

**◆ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) de l'année 2024**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable du SIAEP.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**

**- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SIAEP 2024.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,  
Ingrandes, le 2 septembre 2025  
Le Maire,  
Éric POILANE

